

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET** à 16 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_072\_BC\_10**  
*Avenant à la Convention d'attribution  
d'un fond de concours à la Mairie de  
Le Port pour la construction des  
locaux de l'École Nationale  
Supérieure d'Architecture de la  
Réunion*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad  
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ  
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -  
M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
18/07/2024

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa  
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier  
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN  
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme  
Laetitia LEBRETON

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024**

**AFFAIRE N°2024 072 BC 10 : AVENANT À LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS À LA MAIRIE DE LE PORT POUR LA CONSTRUCTION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE LA RÉUNION**

**Le Président de séance expose :**

Un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 2 000 000 € a été accordé par délibération n°2019\_151\_BC\_30 du Bureau Communautaire du 2 décembre 2019 à la commune de Le Port pour la réalisation de la première tranche du Pôle d'Aménagement et de Construction Durable consistant en la construction des locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Réunion (ENSAR).

Selon les termes de la convention attributive du fonds de concours, le coût estimatif de l'opération était évalué à 7 500 000 € HT et la remise des ouvrages prévue au plus tard le 1er septembre 2024.

Malgré la diligence de la commune dans les démarches engagées pour respecter le calendrier prévisionnel fixé initialement, la complexité du projet et la survenance de difficultés extérieures à sa volonté ont entraîné un nécessaire réajustement du calendrier de l'opération, et de son enveloppe prévisionnelle.

Aussi, au vu de l'état d'avancement du projet, il s'avère que le bâtiment ne pourra pas être livré dans les délais initiaux et au montant contractualisé initialement.

Ainsi, après finalisation du programme technique détaillé en concertation avec l'école d'architecture de La Réunion, un premier réajustement a porté le coût du projet à 9 000 000 € HT et la fin des travaux à novembre 2025 (durée prévisionnelle des travaux de 20 mois). Ces éléments ont été annoncés lors du 1er comité de pilotage du 21 octobre 2021 et validé par délibération du Conseil municipal du 9 novembre 2021.

A l'issue des études d'avant-projet, le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération a été réactualisé à hauteur 12 681 800 € HT, conformément au montant annoncé au 2ème comité de pilotage du 27 novembre 2023.

Par ailleurs, le planning prévisionnel des travaux est passé par plusieurs phases de réévaluation suivant l'avancée du projet. Ainsi, de 16 mois annoncé en phase de programmation, le délai actualisé de réalisation des travaux est passé à 26 mois, repoussant la fin prévisionnelle des travaux au second trimestre 2027.

Aussi, la Mairie de Le Port sollicite le Territoire de l'Ouest pour la conclusion d'un avenant (cf. projet en annexe) afin de prolonger la durée de validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2027 et de valider le plan de financement global de l'opération. La participation financière du Territoire de l'Ouest au plan de financement de l'opération reste inchangée. Pour information, le nouveau plan de financement sera approuvé au conseil municipal de Le Port le 04 juin 2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

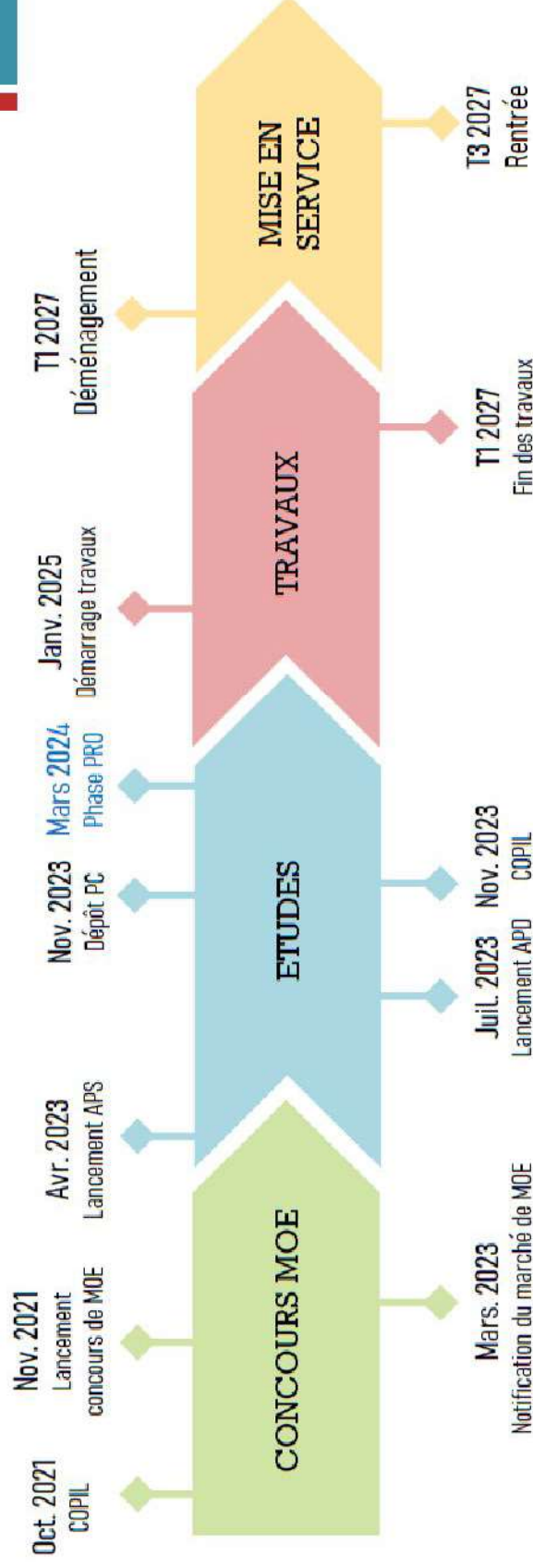
- PRENDRE ACTE des modifications de l'enveloppe financière prévisionnelle et du calendrier de réalisation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Réunion (ENSAR) ;**
- VALIDER le projet d'avenant (joint en annexe) à la convention d'attribution d'une participation financière de 2M€ à la Mairie de Le Port pour la construction des locaux de l'ENSAR ;**
- AUTORISER le Président à signer le projet d'avenant à la convention d'attribution d'une participation financière de 2M€ à la Mairie de Le Port pour la construction des locaux de l'ENSAR.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président

# + Planning de l'opération



## ANNEXE 1

## Evolution de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet ENSAM

	Bilan décembre 2019		Bilan avril 2022		Bilan mars 2024	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Honoraires (MOE, AMO, CSPS, CT...)	722 825	784 265	989 410	1 073 510	1 395 396	1 514 005
Travaux + imprévus + révisions + études complémentaires	5 821 675	6 316 517	7 055 090	7 654 773	10 158 780	11 022 276
Foncier dépollué/viabilisé	636 000	690 060	636 000	690 060	636 000	690 060
Rémunération Mandataire	319 500	346 658	319 500	346 658	491 624	533 412
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>7 500 000</b>	<b>8 137 500</b>	<b>9 000 000</b>	<b>9 765 000</b>	<b>12 681 800</b>	<b>13 759 753</b>

## Plan de financement prévisionnel actualisé :

<b>Financement</b>	<b>13 759 753 €</b>	<b>100%</b>
Ville	2 759 753 €	20%
<i>dont 1 077 953 € de TVA</i>		
<b>TO</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>14,5%</b>
Etat	2 000 000 €	14,5%
FEDER	7 000 000 €	51%

Le Montant de la participation du Territoire de l'Ouest reste inchangé.